



**APPEL A CANDIDATURES POUR LA GESTION DES PLATEAUX OFF
DE LA 22^E EDITION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA CULTURE
« SNC BOBO 2026 »**

I. DESCRIPTION

Dans le cadre de la 22^e édition de la Semaine nationale de la Culture « **SNC Bobo 2026** », prévue du **25 avril au 02 mai 2026** sous le thème : « *Culture, jeunesse et transmission des valeurs sociales* », des espaces seront aménagés pour accueillir des plateaux artistiques, dénommés Plateaux Off de la SNC, à travers la ville de Bobo-Dioulasso. Ces plateaux Off de la SNC, au-delà de l'objectif de couvrir toute la ville de Bobo-Dioulasso avec les festivités de la SNC, visent à offrir des prestations musicales et humoristiques de qualité aux festivaliers.

En plus d'autres particularités qui pourraient être apportées par leurs gestionnaires, ces plateaux accueilleront essentiellement des prestations d'orchestres, de vedettes de la chanson moderne, de vedettes en slam, d'humoristes ou conteurs, d'artistes et d'ensembles artistiques en compétition.

Ils se veulent être des cadres privilégiés de promotion des artistes nationaux et de communion entre eux et leurs publics.

Les sites identifiés pour accueillir lesdits plateaux Off sont les suivants :

- ✓ **le terrain du CEG du secteur 23 ;**
- ✓ **le terrain de l'Eglise des Assemblées de Dieu de Lafiabougou ;**
- ✓ **le terrain de la station Shell de Belle-ville ;**
- ✓ **le terrain de l'Ecole primaire publique du secteur 24.**

Pour ce faire, le Président du Comité national d'organisation de la 22^e édition de la SNC Bobo 2026, lance un appel à candidature pour la sélection de quatre (04) entreprises culturelles qui seront chargées de la gestion par concession des plateaux Off.

En contrepartie du versement d'une redevance d'un montant de **cinq cent mille (500 000) francs CFA**, chaque entreprise culturelle sélectionnée sera chargée de la gestion de l'espace mis à sa disposition, conformément à la mission de promotion du patrimoine culturel du Burkina Faso confiée à la SNC, à travers :

- ✓ la mobilisation d'équipements techniques pour des prestations artistiques de qualité ;
- ✓ la mobilisation d'acteurs pour l'animation du plateau (techniciens, artistes, maîtres de cérémonie...) ;
- ✓ la mobilisation de partenaires autour de l'espace, sous réserve de ne pas entrer en concurrence avec les sponsors officiels exclusifs de la SNC dont la liste sera fournie aux attributaires ;
- ✓ la mobilisation de tous autres équipements pour la viabilisation du site (stands, chaises, tables, podiums...).

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la sélection est ouverte à toute entreprise culturelle burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- ✓ posséder la licence d'entrepreneur de spectacle ;
- ✓ avoir une expérience avérée dans l'organisation de spectacles ou de manifestations culturelles ;
- ✓ être à jour vis-à-vis de la réglementation fiscale.

III. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- ✓ une demande de candidature timbrée à deux cent (200) francs CFA (timbre fiscal) adressée à Monsieur le Président du Comité national d'organisation (PCNO) de la 22e édition de la SNC, précisant l'espace souhaité ;
- ✓ un extrait du RCCM de l'entreprise ;
- ✓ une copie de la licence d'entrepreneur de spectacle ;
- ✓ une brève description de la stratégie de gestion du plateau off (mobilisation des partenaires, mobilisation des artistes, fourchettes des cachets qui seront octroyés aux artistes, valorisation du patrimoine culturel burkinabè...) ;
- ✓ tout document pouvant justifier de l'expérience dans le domaine de l'organisation de spectacle ou de manifestation culturelle ;
- ✓ un engagement écrit au respect des questions d'éthique ;
- ✓ une attestation fiscale à jour.

Les fiches de candidature peuvent être téléchargées sur les sites www.sncbf.net, www.communication.gov.bf ou retirées auprès des structures suivantes :

- ✓ Direction générale de la Semaine nationale de la culture à Bobo-Dioulasso ;
- ✓ Direction générale de la culture et des arts (DGCA), au sein du Ministère de la

Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCCAT) ;

- ✓ Directions Régionales de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (DRCCAT).

N.B. :

Les documents et supports transmis dans le cadre du présent appel à candidatures demeurent acquis au Comité National d'Organisation qui s'engage à ne pas en faire une exploitation autre qu'aux seules fins du présent appel.

IV. PROCESSUS ET CRITERES DE SELECTION

Un Comité de sélection sera mis en place par le Comité national d'organisation pour le choix des entreprises culturelles, selon les critères suivants :

- ✓ la disponibilité et la validité de toutes les pièces exigées ;
- ✓ la pertinence de la stratégie de gestion du plateau off ;
- ✓ l'expérience dans le domaine de l'organisation de spectacle ou de manifestation culturelle ;
- ✓ la valorisation du patrimoine culturel et artistique national.

Le comité de sélection, en plus de ces critères généraux, prendra en compte des critères spécifiques de représentativité tels que le genre et la répartition géographique.

Toute fausse déclaration entrainera systématiquement la disqualification de la structure candidate.

Les délibérations du comité de sélection sont confidentielles et ses décisions sont sans appel.

V. RECEPTION ET DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature sont recevables sous plis fermés à déposer dans une enveloppe grand format avec au recto la mention « **Appel à candidatures pour la gestion des plateaux Off de la SNC Bobo 2026** » :

- ✓ à la Direction générale de la Semaine nationale de la culture, sise à la Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso ;
- ✓ à la Direction générale de la culture et des arts (DGCA), au sein du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCCAT) à Ouagadougou ;
- ✓ dans les Directions Régionales de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (DRCCAT).

Les versions numériques du dossier complet sont également recevables à l'e-mail : festival.snc@communication-culture.gov.bf

- Les dossiers sont reçus les jours ouvrables pendant la période du **02 au 13 février 2026, les jours ouvrables de 08h à 16h.**

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés.

VI. PUBLICATION DES RESULTATS ET CONTRAT DE PRESTATION

A l'issue de la sélection, la liste des entreprises culturelles retenues sera publiée par le Comité national d'organisation de la SNC, **dans les meilleurs délais**.

Un contrat de concession sera proposé aux entreprises culturelles retenues, conformément aux indications portées sur la fiche de candidature. En cas de désaccord sur les termes dudit contrat, il sera fait appel au candidat suivant sur la liste d'attente.

VII. DISPOSITIONS FINALES

Faire acte de candidature dans le cadre du présent appel implique l'acceptation des dispositions réglementaires qui y sont contenues.

Le Comité national d'organisation se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel à candidatures.

Le Président du Comité National d'Organisation



Bétamou Fidèle Aymar TAMINT

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon